

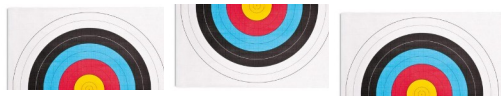
CONCOURS SALLE du PLESSIS-ROBINSON

2x18m - cibles anglaises

Sélectif pour le Championnat de France

Agrément 0892205

samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021



Gymnase Hachette 10, avenue Paul Langevin - 92350 Le Plessis-Robinson
48°46'39.9"N 2°15'02.1"E

	samedi 27 novembre		dimanche 28 novembre	
	Départ 1	Départ 2 Spécial JEUNES CD92	Départ 3	Départ 4
Ouverture du greffe	9h	14h30	8h30	13h30
Contrôle du matériel	9h30	15h	9h	14h
Entraînement sur blason	3 volées	3 volées	3 volées	3 volées
Début des tirs	10h	15h30	9h30	14h30

Blasons : suivant la réglementation en vigueur.

Archers Classiques : Tir sur **tri-spots verticaux** à préciser à l'**inscription**.

RECOMPENSES

* au 1^{er} archer Arc Droit femme et homme

* aux 3 premiers de chaque catégorie

* par équipe de 4 : à la 1^{ère} équipe

- Femmes arc classique, Hommes arc classique
- Femmes arc à poulies, Hommes arc à poulies
- Mixte (Femme/Homme) arc nu (équipe de 3 acceptée)



Règlement :

Présentation au greffe d'un justificatif d'identité ou de la licence FFTA avec photo.

Les équipes devront être déposées au greffe avant le départ du 1er tireur de l'équipe.



INSCRIPTION : 10€ pour toutes les catégories concourssalleapr@gmail.com

Merci de limiter à 10 le nombre d'archers d'un même Club sur les départs 3 et 4.

Précisez votre latéralité (droitier/gaucher)

Le Départ 2 « Spécial JEUNES » mis en place par le Comité Départemental 92

sera suivi d'une remise de récompense spéciale après le tir – samedi vers 18h30.



Confirmation d'inscription à retourner **avant le 24 novembre**,

accompagné d'un chèque à l'ordre de **Les Archers du Plessis-Robinson**

à : **Sylvie DUCREUX / LAPR**

11 avenue Charles de Gaulle

92350 Le Plessis-Robinson

Salle de préparation séparée

Buvette à votre disposition

Sandwichs sur réservation

TOMBOLA 2€ le ticket

Très bon tir à tous dans le respect des consignes anti-Covid en vigueur au moment du concours.



Masque conseillé hors période de tir, changement des chaussures...

Le concours pourra être annulé selon l'évolution de la situation sanitaire des décisions fédérales, préfectorales et municipales.